

Cautionnement de bonne fin

Dans plusieurs transactions internationales, notamment celles impliquant des biens et des projets d'équipement, l'acheteur étranger peut exiger le dépôt de cautionnements garantissant la soumission de l'exportateur, la bonne exécution du contrat ou les acomptes reçus de l'acheteur. La SEE peut fournir une assurance-caution de bonne fin ou une garantie-caution de bonne fin, ainsi que certains types d'assurance-cautionnement.

Assurance-investissement à l'étranger

L'assurance-investissement à l'étranger de la SEE protège un investissement à l'étranger contre certains risques politiques, surtout le transfert de fonds, l'expropriation, la guerre, la révolution et l'insurrection.

Pour plus de renseignements sur les programmes et services de la SEE, communiquez avec votre bureau régional de la Société :

*Vancouver : Tél.: (604) 666-6234,
Télécop. : (604) 666-7550
(Colombie-Britannique et Yukon)*

*Calgary : Tél.: (403) 292-6898,
Télécop. : (403) 292-6902
(Alberta et Territoires du Nord-Ouest)*

*Winnipeg : Tél.: (204) 983-5114,
Télécop. : (204) 983-2187
(Manitoba et Saskatchewan)*

*Toronto : Tél.: (416) 973-6211,
Télécop. : (416) 862-1267
(Ontario)*

*London : Tél.: (519) 645-5828,
Télécop. : (519) 645-5580
(Bureau de district)*

*Ottawa : Tél.: (613) 598-2992,
Télécop. : (613) 598-3098
(Bureau de district)*

*Montréal : Tél.: (514) 283-3013,
Télécop. : (514) 878-9891
(Québec)*

*Halifax : Tél.: (902) 429-0426,
Télécop. : (902) 423-0881
(Maritimes)*